\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Premier ministre Alexander De Croo
Wetstraat 16
1000 Bruxelles
Belgique

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Premier ministre,

**Je vous écris afin de vous faire part de mon inquiétude au sujet de l’incapacité du gouvernement belge à fournir un abri et des biens et services de première nécessité aux personnes demandant l’asile en Belgique, en violation de ses obligations internationales relatives aux droits humains.**

De ce fait, au moins 3'000 personnes se retrouvent plongées dans la pauvreté. En raison du manque de places dans les centres pour sans domicile fixe, beaucoup de demandeurs·euses d’asile n’ont d’autre choix que de dormir dans la rue ou sous des tentes de fortune. Plusieurs campements informels sont apparus, avec des abris faits de carton et d’autres matériaux. La police continue de démanteler et d’évacuer ces campements improvisés, parfois sans proposer de solution de relogement. Avec l’hiver et les températures qui chutent en-dessous de zéro, je suis de plus en plus préoccupé·e par la santé, la sécurité et le bien-être de ces personnes privées d’un abri.

Cela fait plus de deux ans que le gouvernement belge ne propose pas un nombre suffisant de places pour les demandeurs·euses d’asile, ce qui donne lieu à cette crise de l’accueil. Pendant cette période, il s’est vu ordonner plus de 8'800 fois par les tribunaux, dont la Cour européenne des droits de l’homme, de fournir un abri adéquat aux demandeurs·euses d’asile. Pourtant, le gouvernement belge refuse d’appliquer ces décisions, ce qui témoigne d’un irrespect inquiétant pour l’état de droit.

**Je vous prie de prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre un terme à la crise de l’accueil et aux violations des droits fondamentaux des demandeurs·euses d’asile en Belgique. Ainsi, il convient d’activer un plan de dispersion, comme le prévoit la loi belge depuis 2015, ce qui permettrait d’augmenter le nombre de places d’accueil dans les municipalités. Si ce plan est activé, il importe que le gouvernement fédéral fournisse le soutien nécessaire aux autorités locales qui créent des places d’accueil supplémentaires.**

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade du Royaume de Belgique, Weltpoststrasse 4, 3015 Berne, E-mail: bern@diplobel.fed.be